

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.11.2019

Révision: 06.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise· **1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit:** 1,1,1-Trichloroethane· **Code du produit:** S-3605· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Emploi de la substance / de la préparation** matériau de référence certifié· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**

SPEX CertiPrep
2 Dalston Gardens
Stanmore Middlesex
HA7 1BQ United Kingdom

· **Service chargé des renseignements:** product safety department· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Emergency Phone Number (24 hours)

CHEMTRAC (800-424-9300)

Outside US: 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.



GHS08 danger pour la santé

STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.



GHS07

Ozone 1 H420 Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère

· **2.2 Éléments d'étiquetage**· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.· **Pictogrammes de danger**

GHS02



GHS06



GHS08

· **Mention d'avertissement Danger**· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

méthanol

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H420 Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.11.2019

Révision: 06.11.2019

Nom du produit: 1,1,1-Trichloroethane

(suite de la page 1)

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidiéflagrant.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 67-56-1	méthanol	99,9%
EINECS: 200-659-6	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370	
CAS: 71-55-6	1,1,1-trichloroéthane	0,1%
EINECS: 200-756-3	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; Ozone 1, H420	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des premiers secours**· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.· **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Ne rien donner à manger ou à boire - Ne pas faire vomir

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.11.2019

Révision: 06.11.2019

Nom du produit: 1,1,1-Trichloroethane

(suite de la page 2)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

- Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

- Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

- Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-56-1 méthanol

VME	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)
-----	--

71-55-6 1,1,1-trichloroéthane

VME	Valeur momentanée: 1110 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 555 mg/m ³ , 100 ppm
-----	---

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Équipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Conserver à part les vêtements de protection.

- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

- En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.11.2019

Révision: 06.11.2019

Nom du produit: 1,1,1-Trichloroethane

(suite de la page 3)

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH:

Non déterminé.

- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	pas applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	64,7 °C

- Point d'éclair

< 23 °C

- Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

- Température d'inflammation:

455 °C

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- Limites d'explosion:

Inférieure:	5,5 Vol %
Supérieure:	44 Vol %

- Pression de vapeur à 20 °C:

128 hPa

- Densité à 20 °C:

0,79055 g/cm³

- Densité relative

Non applicable

- Densité de vapeur:

Non applicable

- Taux d'évaporation:

Non applicable.

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

- Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non applicable.

- Viscosité:

Dynamique:	Non applicable.
Cinétique:	Non applicable.

- Teneur en solvants:

Solvants organiques:	100,0 %
VOC (CE)	100,00 %

- Teneur en substances solides:

0,0 %

- 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.11.2019

Révision: 06.11.2019

Nom du produit: 1,1,1-Trichloroethane

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-56-1 méthanol

Oral	LD50	5.628 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)
----------	------	----------------------

71-55-6 1,1,1-trichloroéthane

Oral	LD50	10.300 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

- DOT, ADR, IMDG, IATA

UN1230

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- DOT

- ADR

- IMDG, IATA

Methanol
1230 MÉTHANOL
METHANOL

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.11.2019

Révision: 06.11.2019

Nom du produit: 1,1,1-Trichloroethane

(suite de la page 5)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



· Classe

· Label

3 Liquides inflammables.

3, 6.1

· ADR



· Classe

· Étiquette

3 Liquides inflammables.

3+6.1

· IMDG



· Class

· Label

3 Liquides inflammables.

3/6.1

· IATA



· Class

· Label

3 Liquides inflammables.

3 (6.1)

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA

II

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler:

336

· No EMS:

F-E,S-D

· Stowage Category

B

· Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention

Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

IL

· Quantités limitées (LQ)

Code: E2

· Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

· Catégorie de transport

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Code de restriction en tunnels

2

D/E

· IMDG

IL

· Limited quantities (LQ)

Code: E2

· Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1230 MÉTHANOL, 3 (6.1), II

FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.11.2019

Révision: 06.11.2019

Nom du produit: 1,1,1-Trichloroethane

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Catégorie SEVESO

- H2 TOXICITÉ AIGUË

- P5c LIQUIDES INFAMMABLES

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 69

- Règlement (CE) N° 649/2012

71-55-6	1,1,1-trichloroéthane	Annex I Part I
---------	-----------------------	----------------

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

- H301 Toxique en cas d'ingestion.

- H311 Toxique par contact cutané.

- H331 Toxique par inhalation.

- H332 Nocif par inhalation.

- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

- H420 Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère

- Service établissant SDS: product safety department

- Contact:

- SPEX CertiPrep

- Email: sales@spexcertiprep.co.uk

- Tel: + 44 (0) 208 204 6656

- Fax: + 44 (0) 208 204 6654

- Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

- DOT: US Department of Transportation

- IATA: International Air Transport Association

- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

- LC50: Lethal concentration, 50 percent

- LD50: Lethal dose, 50 percent

- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

- STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

- Ozone 1: Dangereux pour la couche d'ozone – Catégorie 1

FR